

Arrondissement de Noisy le Sec

H 14 LM 14 / 03

(1940)

SM II 6 c

Fournitures de vivres,
Ravitaillement

$\frac{S_M II}{c}$

Fournitures de vivres Ravitaillement

N

SN/C3

MNSP Entrée N° 404

COMMISSION REGIONALE

du 6.6.40

PARIS, le 29 Mai 1940

Sm II
6 C

E S T
DES CHEMINS DE FER

N° 4362 M3

N O T E

pour Monsieur le Commissaire Technique
de la Sous-Commission de Chemins de Fer
à PARIS - TROYES - NANCY - CHALONS - VESOUL -
REIMS - SCY-CHAZELLES - SARREBOURG - BELFORT.

Suite à note 4211 M3 du 15 Mai.

Le nécessaire va être fait par la S.N.C.F., en vue de
l'approvisionnement des carnets de bons pour la perception, au-
près des Services de l'Intendance, des vivres destinés à l'alimen-
tation du personnel.

En attendant, et à défaut de ce carnet, il est admis que
les vivres pourront être touchés contre échange de bons établis en
double exemplaire et signés contradictoirement par le Chef de gare
et le Service de l'Intendance livrancier.

Des instructions devront être données dans ce sens aux
gares intéressées.

Le Commissaire Militaire,
signé: BERGES

/Le Commissaire Technique,
signé: NARPS

P.S. - pour les Sous-Commissions de NANCY - SCY-CHAZELLES et
SARREBOURG :

Ci-joint, en attendant, 5 carnets de bons (N°s
à) que vous pourrez utiliser en faisant substituer l'en-tête
"Chemins de Fer de l'EST" par "S.N.C.F. - Région EST".

Copie à :

- Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
- Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction
- Monsieur le Chef de la Division du Service Général.
- Monsieur le Chef des Services Administratifs.

N° 2104-M

MM. OBLET

LESCOEUR

MONET (FARGES)

SCHLECHT (Arcis-sur-Aube)

MARTELOT (Coulommiers)

MONTANDON (Biercy)

BONNAT (Wassy)

31-5-40

signé: OBLET

Paris, le 29 Mai 1940
P. le Commissaire Technique de la
Commission Régionale,
signé: SCHEFFTER

N° 152 J

Copie à Monsieur le Chef d'Arrondissement
à NOISY

Suite à ma transmission N° 837 J du
du 18-5-40.

Paris, le 5 Juin 1940
Le Chef de la Division
du Matériel,

N° 432 MNSP/9

Copie transmise à : 5 chefs.

M. Garnier

M. Vanderven
Reinsf.

7.6.40

Le Chef d'Arrondissement

signé:

le

6.6.40

la faire à
l'avenir

Fait

D. L. C. V. A.
Signature

SN/8

COPIE

COMMISSION REGIONALE EST
DES CHEMINS DE FER

Paris, le 15 mai 1940

Sm II

6 C

N° 4211-M3

MNSP Entrée N S

N° 325

NOTE

pour les S/Commissions de REIMS - CHALONS - NANCY -
SCY-CHAZELLES - SARREBOURG - BELFORT

du 19.5.40

Le D.C.F. fait connaître que l'Instruction sur l'alimentation des agents de Chemins de fer dans certaines gares (Bulletin officiel du Ministère de la Guerre - Edition Méthodique n° 100-6bis), est toujours en vigueur et reste applicable pendant toute la durée des hostilités.

Aux termes de cette instruction, en cas de difficultés pour assurer l'alimentation du personnel dans certaines gares, cette alimentation peut être assurée par les soins de l'Administration militaire.

19.5.40

Thony

Les Chefs d'Arrondissement intéressés devront se procurer, auprès des Autorités militaires, les registres à souche prévus dans ce but (1), percevoir auprès des Services de l'Intendance, les vivres nécessaires pour l'ensemble des agents des 3 Services, et en faire assurer la distribution au moyen des camionnettes qui ont été mises à leur disposition.

Ils devront rendre compte des dispositions prises et des difficultés rencontrées le cas échéant.

Le Commissaire Militaire,

P. Le Commissaire Technique
Signé: NARPS

(1) Registre mod. L, dont le modèle est annexé
au volume 100-6bis.

Copie à :

- M. le Chef de la Division du Service Général
- M. le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
- M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction
- S/Commissions de Paris, Troyes, Vesoul.

Paris, le 15 mai 1940

P. Le Commissaire Technique de la
Commission Régionale
Signé: NARPS

N° 2062-M

MM. OBLET

LESCOEUR

MONET (FARGES)

Pour les suites.

16.5.40

Signé: WISDORFF

N° 837 J
Copie transmise à Monsieur le Chef d'Arrondissement
de NOISY

à titre de renseignement.

Paris, le 18 mai 1940

Le Chef de la Division
du Matériel



COMMANDEMENT EN CHEF DE
L'ENSEMBLE DES THEATRES
D'OPERATIONS

G.Q.G. le 29 mai 1940

N O T E

ETAT-MAJOR - 4ème Bureau au sujet de l'alimentation du personnel
et de la S.N.C.F. dans la zone des Armées.
DIRECTION DE L'INTENDANCE
AUX ARMEES

N° 10.504-4/F.T.

Il a été signalé que les cantines des agents de la S.N.C.F. situées dans la zone des Armées où la population civile a été partiellement repliée, rencontraient de grandes difficultés d'approvisionnement.

En raison des circonstances, ces cantines sont autorisées à percevoir à titre remboursable, auprès du Service des Subsistances, les denrées que ce Service peut leur fournir, toutes les fois où ces denrées feront défaut dans le commerce local.

Cette autorisation sera étendue aux agents isolés de la S.N.C.F. maintenus en service dans les régions partiellement évacuées par la population civile.

Il reste entendu que l'approvisionnement des troupes sera toujours assuré par priorité et que les organes distributeurs devront être renseignés sur les effectifs exacts à pourvoir. A cet effet, le Service de l'Intendance local devra recevoir toutes les indications utiles des Chefs de gare et Ingénieurs de la S.N.C.F. au sujet des effectifs exacts à ravitailler, des groupements chargés de la remise des bons, de la perception des denrées et de leur paiement.

En aucun cas, le taux des distributions à effectuer ne devra dépasser le taux de la ration normale.

Les bons de perception devront être visés, sous leur responsabilité, par les Chefs de gare intéressés.

P. Le Général Commandant en Chef
de l'ensemble des Théâtres d'Opérations,
P. Le Major Général,
l'Aide-Major Général par délégation,
signé: de LABRETOIGNE du MAZEL

N° 4512 M3

Copie transmise à :

- M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction
- M. le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
- M. le Chef des Services Administratifs
- M. le Chef de la Division du Service Général

....

MNSP Entrée N° S
N° 413

du 7.6.40

- M. le Commissaire Technique de la Sous-Commission de Chemins de Fer à : Paris, Troyes, Nancy, Châlons, Vesoul, Reims, Scy-Chazelles, Sarrebourg, Belfort.

PARIS, le 3 juin 1940

P. Le Commissaire Technique
de la Commission Régionale EST,
signé: SCHEFFTER

N° 2119-M

MM. OBLET,
LESCOEUR
MONET (FARGES)
FORESTIER
SCHLECHT (Arcis-sur-Aube)
MARTELLOT (Coulommiers)
MONTANDON (Biercy)
BONNAT (Wassy)

4.6.40

signé: OBLET

N° 162 J

Copie à Monsieur le Chef d'Arrondissement à NOISY,
pour prendre note.

PARIS, le 7 juin 1940

Le Chef de la Division
du Matériel,

Le Coeur

Relever au 8.6.40 | Fait
8.6.40

N° 163f. MNSP

Copie transmise à 5 chefs.

M. Garnier
M. Vandrey
Reims.

pour prendre note.

Noisy le 8.6.40
Le Chef d'Arrondissement

Signé:

SN/17

MNSP Entrée N° 387

SM II

MINISTÈRE DE LA
DEFENSE NATIONALE
ET DE LA GUERRE

du 2/6/40 REPUBLIQUE FRANCAISE

6 C

PARIS, le 24 Mai 1940

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

4^e Bureau

1^{re} Section B

N° 7646 4/E.M.A.

OBJET

Fourniture de
vivres à
titre
remboursable

L'Etat-Major de l'Armée (4^e Bureau) a l'honneur de faire connaître à la Commission Centrale que la Direction de l'Intendance autorise les agents de la S.N.C.F., régions NORD et EST, à se procurer dans ses gestions, jusqu'à nouvel ordre les vivres nécessaires, à titre remboursable.

Le Colonel, Chef du 4^e Bureau
de l'Etat-Major de l'Armée
signé: PAQUIN

N° 4392 M3

Copie transmise à :

- Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction
- Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments
- Monsieur le Chef des Services Administratifs
- Monsieur le Chef de la Division du Service Général
- Monsieur le Commissaire Technique de la Sous-Commission de Chemins de fer N° 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59.

PARIS, le 28 Mai 1940
P. le Commissaire Technique de
la Commission Régionale
signé: SCHEFFTER

N° 2094-M

MM. OBLET
LESCOEUR
MONET
(FARGES)
SCHLECHT
(Arcis)
MARTELLOT
(Coulommiers)
MONTANDON
(Biercy)
BONNAT
(Wassy)
29.5.40
signé: OBLET

N° 926 J

Copie transmise à Monsieur le Chef d'Arrondissement
à NOISY

PARIS, le 1^{er} Juin 1940

Le Chef de la Division
du Matériel

M. Dufre 3/6 Jm
M. Briotte 4/6/40

M. Richard

Personnel. reçu par Mr. Garnier
et à M. Garnier

2. 6. 40

Copie transmise à : 5 chefs + M. Garnier
pour prendre note.

Reims + M. Vandeden
Noisy le 5.6.40
Le Chef d'Arrondissement

signé:

GT

Noisy-le-Sec, le 30 Mai 1940

PIÈCE A RETOURNER
30 JUILLET APRES VISA

Monsieur le Chef d'Entretien
à CHALONS,

Veuillez me confirmer que vous avez reçu, du 4^e Arrondissement de l'Exploitation à Châlons, la Note N° 38 SM du 25 Mai 1940, relative à l'organisation du service de ravitaillement dans certaines gares; et que le personnel de nos Postes de Ste-Menehould et de Vitry-le-François a également été avisé de ces dispositions.

Retournez à Monsieur le Chef
d'arrondissement

Le Chef d'arrondissement

et lui confirmez que vous avez bien reçu la
Note en question qui a été répercutée à nos postes
intéressés.

Châlons, le 3-6-40
Le Chef d'Entretien de Châlons

ph
57640
D

Exploitation

MNSP Entrée N° 368
N° 368
du 28.5.40.

4ème Arrondissement

N° 38 S.M.

Transmis à

Monsieur le Chef d'Arrondissement

du Matériel à NOISY

Pour gouverne, la copie de ma lettre n° 38 S.M. adressée à mes Inspecteurs de Section, relative à l'organisation du service de Ravitaillement de certaines gares.

Il est entendu que les agents du Matériel pourront en s'adressant au Chef de Gare intéressé, obtenir également leur approvisionnement.

Chalons, le 25 Mai 1940

J'Inspecteur Principal

Chef du 4ème Arrondissement Ex.

Abury

M. Baudouin

M. Richard

Personnel

anno le ajout séplos dans
cette zone

27/5/40

u

Note envoyée à Châlons
pour Vitry et J^e Marchand

3714.

MNSP Entrée NS
N° 368
du 28.5.40

S.N.C.F.

Région Est

4ème Arrondt
Exploitation

N° 38 SM

Objet

Ravitaillement

Une Camionnette assurera périodiquement, les mardi et Vendredi de chaque semaine, le ravitaillement de certaines gares qui éprouvent actuellement de grandes difficultés pour s'approvisionner.

Elle effectuera le circuit indiqué sur la liste ci-jointe en suivant l'horaire fixé (approximativement).

Elle fournira aux gares contre paiement immédiat (ci-inclus une liste des articles avec prix), les denrées dont elles peuvent avoir besoin ainsi que le cas échéant, d'autres marchandises (tabac, bougies, allumettes, savon etc.....).

Chaque gare remettra au conducteur la liste des denrées et marchandises à recevoir au prochain voyage.

Pour le voyage du 28 Mai, les gares intéressées adresseront leurs commandes directement à M. NICOLIN, Centre de ravitaillement gare de Châlons.

Il est bien entendu que la liste de commande sera globale. Le Chef de gare devra à cet effet, centraliser toutes les demandes de ses agents ainsi que, le cas échéant, celles des agents des autres services qui existeraient à la gare y compris les commandes des organismes militaires.-

Certaines gares sont considérées comme centres-annexes et chargées de ramasser dans toute la mesure du possible les commandes destinées à des gares où ne passe pas la camionnette et prendre toutes dispositions pour leur faire parvenir ensuite. C'est le cas pour : Cuperly, qui pourra recueillir les commandes de la gares de St Hilaire au Temple et lui faire ensuite parvenir.

Ste Menehould qui opérera de la même façon pour les gares situées sur ligne 6 vers Autry et celles situées sur ligne 4 vers Verdun.

L'Inspecteur Principal,
Chef du 4ème Arrondissement - EX

P.S. La camionnette transportera également des plis de la Sous-Commission N°54 destinés aux gares intéressées et celles-ci lui remettront à son passage les plis du jour qu'elles auraient à adresser à la Sous-Commission N° 54

Châlons le 25 Mai 1940.-

N O T E

pour le Ravitaillement de certaines gares

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Meunier

DESTINATAIRES.-

Gares de St Hilaire	Dombasle en Argonne
Cuferly	Baleycourt
Suippes	Villers Daucourt
Somme Tourbe	Vieil Dampierre
Somme Bionne	Givry en Argonne
Valmy	Sommeille-Nettancourt
Ste Menehould	Revigny
La Neuville au Pont	Vitry le François
Vienne la Ville	Sompuis
Ville sur Tourbe	Poivre
Cernay en Dormois	Sommesous
Autry	Bussy Létrée
Les Islettes	Nuisement
Clermont en Argonne	Ecury
Auhréville	<u>INSPECTEURS.-</u>

-M. NICOLIN-

S.N.C.F. du 28.5.40.

Châlons, le 25 Mai 1940.

Région Est.

Monsieur

4ème Arrondt
Exploitation

Inspecteur

N° 38 SM

Il a été décidé de faire assurer par une camionnette

Objet
Ravitaillement

l'approvisionnement en vivres de certaines gares qui éprouvent actuellement de grandes difficultés pour se ravitailler.

A cet effet une camionnette effectuera le circuit indiqué sur la liste jointe en suivant l'horaire fixé (approximativement). Elle circulera les mardi et Vendredi de chaque semaine. Le premier circuit aura lieu le mardi 28 Mai 1940.

Cette camionnette fournira aux gares contre paiement immédiat, (ci-joint une liste des articles avec prix) les denrées dont elles peuvent avoir besoin ainsi que le cas échéant d'autres marchandises (tabac, bougies, allumettes, savon, etc...). Elles remettent au conducteur la liste des denrées et marchandises qu'elles désirent recevoir au prochain voyage. Pour le voyage du 28 Mai les gares adresseront leurs commandes directement à M. NICOLIN, centre de ravitaillement gare de Châlons.

Il est bien entendu qu'il s'agira d'une commande globale. Le Chef de Gare devra à cet effet centraliser toutes les demandes de ses agents ainsi que celles des agents des autres services travaillant en Gare et le cas échéant celles des organismes militaire du Chemin de Fer.

Certaines gares sont considérées comme centres annexes et chargées de ramasser les commandes destinées à des gares voisines où ne passe pas la camionnette.

C'est le cas pour : Cuperly qui pourra recueillir les commandes de la gare de St Hilaire et lui faire parvenir.

St Menehould qui opérera de la même façon pour les gares situées sur ligne 6 vers Autry et celles situées sur ligne 4 vers Verdun.

M. de VILLEPIN voudra bien examiner la possibilité de trouver à Verdun une camionnette qui desservirait l'étoilement de Verdun, la ligne 4 Ste Menehould - Verdun et s'il y a lieu la ligne 6 Ste menehould-Autry et m'adresser à ce sujet les propositions utiles.

Il y aura lieu également de rechercher dans chaque circonscription d'Inspecteur, les gares démunies de ravitaillement qu'il conviendrait de ravitailler dans les mêmes conditions.

Vous m'adresserez à ce sujet les propositions utiles en distinguant.

- 1°- les gares dépourvues totalement de moyens de ravitaillement
- 2°- les gares qui disposent de possibilités de ravitaillement auprès de Services militaires et en particulier de l'intendance auxquels elles peuvent faire appel pour se ravitailler

Il est à noter que même dans ces dernières gares, certaines marchandises autres que des denrées peuvent faire

défaut, marchandises qu'elles ne peuvent trouver auprès de l'Intendance, et il serait peut être intéressant qu'une camionnette passe également de temps en temps ces établissements.

Vous aurez donc dans vos propositions à classer les gares en tenant compte de ces deux catégories et, par la suite, vous me tiendrez au courant des modifications qui seraient à apporter à ce classement.

P.S. La camionnette
transportera également
des plis de la Sous-
Commission N° 54 desti-
nés aux gares intéressées
et celles ci lui remet-
tront à son passage les
plis du jour qu'elle
auraient à adresser à la
S/Commission N° 54 .-

L'Inspecteur Principal,
Chef du 4ème Arrondissement - EX

Maurit

MNSP Entrée N° S
N° 368
du 28.5.4.

HORAIRE APPROXIMATIF de la CAMIONNETTE de RAVITAILLEMENT
qui circulera les mardi et vendredi de chaque semaine.

Chalons	Dép. 8.00	Revigny	Dép. 13.10
Cuperly	Arr. 8.20 Dép. 8.25	Vitry	Arr. 14.15 Dép. 14.25
Suippes	Arr. 8.49 Dép. 8.58	Sompuis	Arr. 15.00 Dép. 15.05
Somme-Tourbe	Arr. 9.20 Dép. 9.23	Poivre	Arr. 15.36 Dép. 15.41
Somme-Bronne	Arr. 9.30 Dép. 9.33	Sommesous	Arr. 16.00 Dép. 16.25
Valmy	Arr. 9.41 Dép. 9.45	Bussy-Lettrée	Arr. 16.46 Dép. 16.51
Ste Menehould	Arr. 10.05 Dép. 10.20	Nuisement	Arr. 17.05 Dép. 17.08
Villers-Daucourt	Arr. 10.35 Dép. 10.39	Ecury	Arr. 17.13 Dép. 17.16
Vieil-Dampierre	Arr. 10.46 Dép. 10.50	Chalons	Arr. 17.35
Givry en Arg.	Arr. 10.57 Dép. 11.02		
Sommeille Net.	Arr. 11.15 Dép. 11.25		
Revigny	Arr. 11.40		

MNSP Entrée N° 361
S du au 28.1.4

LISTE DES DENREES ET DIVERS

fournis par la Cantine de Chalons -Banlieue.

	<u>PRIX</u>
Saindoux (voir Lardex)	
Sardines, la bofte	6.00
Sel gros, le Kilo	1.95
Sel fin Cérébos, la bofte 250 Grammes	2.80
Sel fin Cérébos, la boîte 500 Grammes	
Saucisson Salami, le Kilo	44.00
Savon de Marseille 72%, le morceau de 400 Grammes	2.80
Savon de Marseille 72%, le morceau de 500 Grammes	3.50
Savonnette Cadum, Palmolive,	2.25
Savora (moutarde) le pot	6.25
Sucre scié, le Kilo	6.75
Sucre Semoule, le Kilo	7.00
Tapioca, le paquet 250 Grammes marque GROULT	3.50
Thon sur demande	
THÈ sur demande	
Tripes (plat cuisiné, la bofte sur demande	
Verres de table, sur demande	1.00 § 2.00
Viande de conserve (Intendance) la bofte de 300 Gr.	9.45
Vinaigre de vin (verre en plus 1.50)	4.90
Viandox, l'unité	
Vin, le litre, en fut	
Vin, la bouteille champenoise(0.80) (verre en plus 1.00)	2.55

	<u>PRIX</u>
Alcool à brûler, le litre (verre en plus 1.50)	4.50
Allumettes chimiques soufrées, la bofte	0.80
Arome Patrelle, le flacon	2.50
Abricots secs, le paquet de 500grammes	8.60
Biscuits Buhler, le Kilo	18.90
Biscuits Gondolo, le 1/8 ètine	8.75
Boeuf à la gelée, la bofte	7.50
Cacao Menier, sucré, le paquet de 500 Grammes	8.80
Café, le paquet de 500 grammes	15.00
Chicorée, le paquet de 250 grammes	2.25
Chocolat, les 250 grammes, la tablette	4.50
Chocolat Menier, en poudre, la cartouche	0.55
Choucroute garnie Amieux, la bofte 4/4	13.00
Compote (manque)	
Confitures, le Kilo	8.50
Cirage noir ou rouge, petite bofte	2.60
Cirage Lion Noir, grosse bofte	6.30
Crème Eleska, pour entremets, sur demande	3.10
Cristaux de soude, le Kilo	1.10

	<u>PRIX</u>
Eau de javel, le litre (verre en plus I.25)	I.55
Eleska déjeuner, la boîte de 1 Kg sur demande	I9.80
Enveloppes	
Farine, le Kilo	4.30
Fécule, le paquet de 250 grammes	I.65
Filets de Saurs à l'huile	
Flageolets verts secs, le Kilo	I0.00
Flageolets conservés, la boîte de 5Kilos	25.00
Flageolets conservés, la boîte de IKilo	6.50
{ Coulommiers	
{ Petit Tholy (sur commande et suivant possibilités)	
Gruyère	
Fromages	
Camembert	
I/2 sel	
double-crème	
de chèvre	
Gateaux secs	
Graisse végétale (végétaline) le Kilo	II.25
Haricots blancs	
Huile, le litre, verre compris	I2.25
Huile, la bouteille de 0.80, verre compris	I0.00
Lait sucré, la boîte	6.50
Lardex (saindoux)	II.50
Lentilles, le Kilo	6.00
Lessive, le Kilo	I.95

	<u>PRIX</u>
Maggi, le potage, au prix marqué suivant genre	
Moutarde, le Kilo	I2.50
Moutarde, le verre marque	2.70
Moutarde, le verre marque	3.I0
Nab	
Papier à lettres	
Papier à cigarettes JOB, le cahier	0.60
Pates alimentaires:(Coquillettes, macaroni, nouilles, ...) les 250gr 2.65 pâtes à potage, vermicelle) les 500gr 5.20	
Pain, de l'Intendance, la boule de I Kilo non pesée	2.95
Paté pur porc le I/8 ^e	2.55
Paté pur porc le I/8 ^e Amieux	3.I0
Paté pur porc aux œufs, la boîte de IK500	28.00
Pois moyens , la boîte 4/4	5.25
Pois mi-fins, la I/2 boîte	3.I5
Pois cassés , le Kilo	7.25
Poivre le sachet	I.70
Petit beurre le paquet	I.85
Poule au pot la poule	0.35
Pommes de terre le Kilo	I.25
Pruneaux le Kilo	9.00
Riz	
Riz Caraline, le paquet de 250 Grammes	2.30